

Conseil de quartier Muette Sud

Jeudi 28 juin 2012 à 18h30

Ecole Chernoviz

Le vingt-huit juin deux mille douze, à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de quartier Muette Sud se sont réunis à l'école Chernoviz, 8 rue Chernoviz.

Etaient présents :

- Mme Ijab KHOURY, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud
- Mme Véronique BALDINI, Adjoint au Maire du 16^e, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Yves HERVOUET des FORGES, Adjoint au Maire du 16^e, chargé de la jeunesse et des sports.
- Mme Julie BOILLOT, Conseiller d'arrondissement
- M. Fabien SANQUER, Directeur du Cabinet du Maire du 16^e
- M. Daniel DECANT, Chef de la 4^{ème} section territoriale de voirie
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté et de l'Eau
- Mme Nathalie CHARRIE, Chef de la division du 16^{ème} des Espaces Verts et de l'Environnement
- Mme Liliane BORODINE, association ASIART
- Mme Annick MUSSARD, Association des commerçants du village de Passy
- M. Jean-Marc VERBAVATZ, Amicale Edouard Petit
- Mme Michèle ZIVY, Cité 16
- Mme Clémence BARRET
- Mme Nicole LEQUERLER
- M. Christophe MALISZEWSKI
- Mme Martine MARTIN

1- Sécurité et accessibilité du Parc de Passy.

Mme KHOURY fait part des observations envoyées par M. Brisson :

Parc de Passy « zone calme » selon Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), cité pour notre arrondissement juste après les cimetières d'Auteuil et du Trocadéro ! Les recommandations concernant ce type de zones m'amène à plusieurs questions :

Si calme que pendant les plages horaires de fermeture, il est devenu un accès privilégié pour les voleurs qui s'introduisent ainsi dans les appartements. La police a-t-elle les clefs du Parc de Passy ?

« Faciliter l'accès » aux zones calmes, or :

Le plan, affiché à la station de métro la plus proche, n'est toujours pas mis à jour de l'ouverture de l'avenue René Boylesve (qui date de 2004) ; déjà signalé à la RATP et à la ville, d'autant que la Maison des associations et le CIO y sont implantés. Qui interviendra efficacement ?

L'accès en est handicapé pour les fauteuils et voitures d'enfants par le stationnement sauvage rue Boylesve, sur le trottoir, les piquets pour l'interdire ayant été enlevés. Or les deux seuls autres accès aménagés pour handicapés sont éloignés, rue d'Ankara et avenue Kennedy ; déjà signalé à la ville. Qui a autorité ?

Quant à s'y rendre à partir du niveau de la rue Raynouard entre les rues de Lamballe et Le Nôtre sans tomber sur des escaliers, il n'en est pas question (99 marches en face de la rue Lyautey, 110 rue des Eaux !). La très forte déclivité des rues de l'Alboni et Le Nôtre rend par ailleurs leur parcours dangereux, ce qui prolonge le détour jusqu'au Trocadéro. La « solution » bus de liaison n'est absolument pas réaliste pour qui connaît la fréquentation de ce parc : en fin d'après midi, dès la belle saison, on n'y compte plus les voitures d'enfants ; or dans un bus, l'accès est limité à 2 poussettes par voiture ! Quelle suite espérer du PPBE, objet d'une réunion de présentation en mairie le 9 janvier 2012 ?

Mme KHOURY précise que la police ne dispose pas des clés du parc de Passy. Pour que cela soit possible, il faut que toute la copropriété soit d'accord.

Mme BALDINI qui suit ces dossiers apporte des réponses suivantes :

- Généralités sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement :

Il avait bien été indiqué lors de la réunion de concertation organisée en décembre à la Mairie du 16^{ème} que ce plan n'aurait pas de valeur réglementaire ni de traduction programmatique immédiate.

Sur la question des « zones calmes », la démarche de la Ville est plutôt d'effectuer un recensement et d'élaborer une forme de « plan-guide » de façon à ne pas porter atteinte à ces lieux sans forcément prévoir d'aménagement spécifique.

- Accessibilité du parc de Passy :

Cela fait plus de 10 ans que la Mairie du 16^{ème} travaille à une amélioration de la desserte du secteur. D'abord en ayant porté un projet d'escaliers mécaniques (avenue du parc de Passy et au métro « Passy ») puis d'ascenseur (avenue du parc de Passy puis rue Berton). La mairie du 16^e a essuyé des refus systématiques que ce soit pour des motifs juridiques, techniques ou financiers. Au plan politique, vu le coût de tels aménagements, le quartier n'est de toute façon pas prioritaire aux yeux de la Mairie de Paris.

La dernière hypothèse que la Ville n'a pas encore totalement rejetée est celle d'une liaison de type « Traverse » (ligne de petit bus non polluant reliant le quartier aux pôles d'activité et de commerces et interconnectée aux autres lignes de transports en commun).

Rien n'indique à ce jour que la mairie du 16^e obtiendra cette ligne mais cette piste mérite d'être explorée à défaut d'autres solutions.

- Plan du métro Passy :

La RATP a bien été saisie de cette demande et il nous avait été indiqué que le plan allait être mis à jour. Nous allons donc la relancer.

- Disparition des potelets métalliques devant l'accès côté avenue Boylesve du parc de Passy :

Il y avait à l'origine des potelets amovibles qui de fait étaient systématiquement enlevés sans être remis en place. Le service de voirie a donc déposé ces potelets définitivement.

Remettre des potelets non amovibles poserait problème car l'accès doit rester possible pour les véhicules de la Direction des Espaces verts.

2- Mobilier urbain rue de Passy.

Mme BALDINI précise que la rue de Passy est peu large et qu'il faut être vigilant quant à l'implantation de nouveau mobilier urbain. Elle comprend le besoin de bancs exprimé par les personnes âgées, néanmoins la fréquentation n'est pas la même le soir avec une population qui pose des problèmes pour les riverains.

M. GILLERON rappelle que la demande initiale concernait aussi le stationnement de deux-roues et le fait que, par endroits, il y avait trop de mobilier compte tenu de la largeur du trottoir. La Ville de Paris entame actuellement une démarche de

désencombrement de la voie publique qui consiste à retirer le mobilier qui n'est plus nécessaire, notamment le retrait de potelets afin de faciliter le cheminement des piétons. Il convient également d'utiliser du mobilier plurifonctionnel, par exemple un panneau d'interdiction de stationnement qui sert aussi de support pour une poubelle. Il existe des quartiers tests dans Paris, c'est une démarche qui va se généraliser dans les mois et les années à venir, au fur et à mesure des aménagements et des besoins exprimés.

Mme ZIVY souligne que le banc de la place de Passy n'est plus accessible depuis qu'il est enclavé dans le café l'Aéro. Il n'y a donc plus un seul endroit où l'on peut s'asseoir, ce qui est regrettable.

M. GILLERON rappelle que ce banc était occupé la nuit, par des SDF et des adolescents bruyants. De nombreux riverains ont demandé que ce banc soit neutralisé. Lorsque ce banc a été neutralisé, le stationnement des deux-roues s'est installé de manière très importante et dangereuse. Vider cette place de toute occupation n'était pas une bonne idée. Une des solutions qui permettraient d'agrémenter au mieux cette place a été d'étendre l'autorisation de deux terrasses pour le café, il s'agit d'une décision concertée qui va au-delà de ce que l'on autorise habituellement mais qui participe à la quiétude du quartier.

Mme KHOURY suggère l'implantation d'un banc un peu plus loin.

M. SANQUER rappelle que la fréquentation du banc posait problème et craint que le problème soit déplacé.

Une personne du public indique que des SDF dorment sur le banc situé en bas de chez elle, et demande s'il est possible de leur venir en aide.

Mme KHOURY répond que le commissariat est au courant de cette situation mais leurs moyens sont limités.

M. SANQUER ajoute qu'il est important de signaler ces situations, ne serait-ce que pour venir en aide à ces personnes en difficulté. Claude GOASGUEN a fait mettre en place la possibilité de les signaler par e-mail, via le site Internet de la mairie du 16e. Un travail de fond est mené par Jaques LEGENDRE, Adjoint au maire chargé des questions de solidarité avec les associations qui viennent en aide aux personnes en grande difficulté. Ils ont, cet hiver, parcouru l'arrondissement et le bois de Boulogne pour essayer de localiser ces personnes, savoir quelles étaient leurs difficultés et comment on pouvait leur venir en aide. Le problème est que, lorsqu'il y a un attroupement de personnes en difficulté, cela dégénère souvent et crée des nuisances auxquelles il faut remédier. Différentes solutions existent comme la mise en place de centres d'hébergement, et Claude GOASGUEN s'est battu pour que soit maintenu l'espace de la rue de Varize que le Maire de Paris a voulu supprimer au profit d'un projet immobilier. **M. SANQUER** estime que l'espace d'accueil de jour situé rue Mesnil permet par ailleurs aux SDF identifiés de prendre une douche et de rentrer en contact avec des associations, mais cela entraîne un attroupement de personnes provenant de tout Paris. Comme ce centre ne les accueille pas la nuit cela crée un point d'ancrage à l'extérieur de l'établissement et donc des nuisances lourdes de conséquences pour les riverains. Tout cela est un problème très compliqué à gérer car, il s'agit avant tout d'un problème humain, mais lorsque cela dégénère en problème de salubrité et de sécurité publique, il faut essayer de prendre des mesures. La police est alors saisie mais elle est bien démunie. Il y a donc une

grande difficulté juridique pour les forces de police, pour leur venir en aide, ou de les retirer de l'espace public lorsqu'elles créent des troubles. La situation est d'autant plus problématique lorsque la personne s'installe par exemple dans un abribus avec un matelas et ses affaires, et installe ainsi une sorte de campement. La police ne peut pas intervenir car cela est assimilé à une propriété privée et cela constituerait donc une atteinte à la propriété privée. C'est donc extrêmement compliqué. Dans ce cadre-là, il faut composer avec les moyens existants, une assistance sociale dans un premier temps, puis une intervention en cas de troubles à l'ordre public. Parfois la suppression d'un banc de façon temporaire permet d'éviter des points de fixation.

Mme ZIVY affirme avoir bien conscience de la complexité du problème, sachant que l'on ne peut pas obliger ces personnes à aller dans des lieux d'accueil. Néanmoins, elle se demande ce qu'il existe actuellement dans le 16^e à part le centre de la rue Mesnil comme endroit pour accueillir ces personnes. Devant l'immeuble situé aux 17-21 rue Nicolo, il y a un banc depuis des années et il n'y a jamais eu le moindre problème.

M. SANQUER répond que bien évidemment ce n'est pas une généralité sinon il n'y aurait plus de bancs dans le 16^e ; ceux qui sont retirés le sont à la demande insistante des riverains en cas de difficultés majeures. Cela se fait uniquement d'une façon circonstanciée, localisée, et dans un temps imparti. Lors de la maraude qu'il a effectuée, Claude GOASGUEN a constaté que de nombreuses personnes n'acceptent pas les solutions d'hébergement qui leur sont proposées. Il y a malgré tout des adresses mêmes si ce n'est pas dans le 16^e , ni dans Paris intra muros, et tout cela est bien orchestré par des associations comme Adoma ou Aurore qui font des propositions en fonction de la situation des personnes ; c'est quasiment du cas par cas, mais rien ne se fait sans la bonne volonté des individus en question.

Une personne du public ajoute qu'à proximité de ses bancs, il y a des poubelles qui débordent et génèrent des points de fixation pour les dépôts d'objets encombrants.

Mme KHOURY rappelle que les particuliers peuvent faire retirer leurs objets encombrants en téléphonant aux 3975. Ce service est gratuit.

Une personne du public suggère l'implantation de panneaux « dépôts interdits ».

M. GILLERON répond que les panneaux posés à demeure ne sont pas très efficaces. Les solutions d'affichage mobile le sont davantage pour des opérations de communication ponctuelle ou le règlement sanitaire est rappelé. Ces panneaux sont posés une quinzaine de jours puis une campagne de verbalisation s'en suit.

Mme BALDINI ajoute que les lieux de dépôts sauvages sont connus des services et des tournées régulières sont effectuées pour procéder à leur ramassage même si ces encombrants n'ont pas fait l'objet d'une prise de rendez-vous. Néanmoins, les agents ne peuvent pas être partout et c'est la raison pour laquelle il convient de signaler les dépôts au service de la propreté.

M. VERBAVATZ connaît bien le service de retrait des encombrants et l'utilise régulièrement. Le problème est qu'on ne sait pas si, une fois déposé, l'encombrant a fait l'objet d'un rendez-vous ou non. Ainsi cela laisse penser aux gens que l'on peut déposer

des ordures comme cela dans la rue. Il se demande s'il ne serait pas plus utile d'avoir des endroits réservés à la dépose d'objets encombrants.

M. GILLERON répond que les points de rassemblement d'objets encombrants ont existé jusqu'en 1995, et suspendus depuis cette date pour des raisons de sécurité (attentats). Il s'agissait de caissons de 15 mètres cube qui étaient vidés deux à trois fois par jour, il y en avait trois par arrondissement. Il faut savoir que les riverains à proximité de ces caissons étaient extrêmement gênés.

Concernant l'amalgame entre les objets déposés suite un rendez-vous et les dépôts sauvages, un numéro d'enregistrement est attribué et protège ainsi contre la verbalisation. Les encombrants qui ont fait l'objet d'une prise de rendez-vous restent en général très peu de temps. D'autres arrondissements testent le système de dépôts le soir pour le lendemain et on constate que cela amplifie le phénomène. La direction de la propreté et de l'eau travaille actuellement sur un nouvel outil informatique à disposition de tous les riverains qui s'appellent « signalement ». Cet outil va servir aussi bien au signalement d'un potelet bancal, d'un panneau de sens interdit mis à l'envers ou d'objets encombrants. Il y aura une obligation de délais d'intervention qui dépendra du type de signalement. Cette application sera utilisable sur Smartphone avec la possibilité d'envoyer des photos ; un délai d'intervention sera envoyé dans les minutes qui suivent. Cet outil sera mis en place après une phase de test.

3- Manque de WC au Trocadéro.

Mme KHOURY rapporte l'observation de M. Brisson :

En bas du Trocadéro, les WC autonomes ont été retirés « pour cause de vandalisme » paraît-il ; il reste une toilette gardiennée avec du personnel parfois absent, pour des centaines de touristes. Certes, on ne leur indique plus, avenue des Etats Unis, « WC à 50m », la pancarte a bien été enlevée depuis que nous en avons parlé en conseil de quartier.

Mme KHOURY indique qu'il a été demandé de bénéficier d'urinoirs mobiles à déployer sur le site mais la Ville n'a pas confirmé son accord sur la prise en charge de la dépense. S'agissant d'un site d'intérêt parisien fréquenté massivement par les touristes, il n'est pas normal que cette dépense soit prise en charge par la Mairie d'Arrondissement.

M. GILLERON ajoute que la Direction de la Propreté intervient sur ce que l'on appelle des sites estivaux sur lesquels sont menées les actions complémentaires de propreté, du 15 juin au 15 septembre. Le Trocadéro en faisant partie, il a été prévu d'installer des urinoirs mobiles à proximité des stations de bus, en cofinancement entre plusieurs directions de la Ville. Ces urinoirs mobiles devraient être posés pour quatre semaines.

Mme CHARRIE précise que les toilettes citées dans la question de M. Brisson, sont des toilettes qui sont gérées par la direction des espaces verts dans des locaux mis à disposition par le théâtre de Chaillot. Elles fonctionnent avec des gardiennes de chalets qui sont présentes normalement de 10 heures 45 à 19 heures. Le planning permet normalement de couvrir la totalité des jours de la semaine, mais il n'existe aucune solution pour pallier les absences (congrés, RTT, maladie) et ainsi il y a un certain nombre de jours où il n'est pas possible d'assurer l'ouverture de ces toilettes publiques.

Depuis 2009, pendant la période estivale, les toilettes sont ouvertes sans surveillance avec trois passages de nettoyage par jour. Mme CHARRIE a bien conscience que le service proposé n'est pas d'une très bonne performance, mais elle ne dispose pas de moyens humains et budgétaires pour faire mieux. Néanmoins elle fait remonter toutes les plaintes et suggestions.

Une personne du public fait part du manque de propreté des trottoirs dans le quartier (mégots de cigarettes, déjections canines).

Mme KHOURY répond que des agents verbalisent ces incivilités mais cela nécessite un flagrant délit et ce n'est pas toujours facile.

M. GILLERON précise que les souillures sont le résultat de mauvais comportement, il a rappelé l'obligation de ramassage des déjections canines par les maîtres de chiens. Concernant les mégots, très peu de fumeurs ont le réflexe de jeter leurs mégots dans une corbeille. Une grande campagne de communication doit être menée à Paris sur l'installation des éteignoirs sur les corbeilles pour inciter les fumeurs à éteindre le mégot avant de le jeter dedans (et il n'y a pas de risque à le jeter dans la corbeille), ensuite une campagne de verbalisation sera menée. Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'une rue propre est une rue qui n'est pas salie et qu'il s'agit avant tout d'un problème de comportement des usagers puisque toutes les rues sont nettoyées.

Mme BALDINI ajoute que la Mairie du 16^e arrondissement et la direction de la propreté mènent de nombreuses actions en faveur de la propreté, c'est une des priorités de Claude GOASGUEN qui, dès le début de la mandature, a établi une charte de la propreté avec les habitants. Des réunions sont faites dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes enfants ainsi que dans les lycées, notamment au lycée Molière avec les délégués de chaque classe. Il y a également une « Faîtes de la propreté » tous les ans à la mairie. Mme BALDINI rappelle qu'il s'agit avant tout d'un problème d'éducation mais d'un point de vue général, elle estime que les habitants font de plus en plus attention, ne serait-ce que par souci du regard des autres.

4- Propreté aux abords de l'école Chernoviz (M.MALISZEWSKY)

Mme BALDINI rappelle que le plan de propreté prévoit le balayage des abords de chaque école de l'arrondissement tous les matins avant l'ouverture. Malheureusement, ce nettoyage étant réalisé très tôt, les propriétaires de chiens indécents ont le temps de souiller les lieux avant l'arrivée des enfants.

M. GILLERON ajoute que la majorité des déjections canines constatées aux abords des écoles sont le fait de chiens appartenant aux parents d'élèves. Les actions sont menées avec les associations de parents d'élèves à la sortie des écoles qui vont à la rencontre des parents d'élèves propriétaires de chiens afin de leur rappeler les bons gestes. Ces actions sont très efficaces, à l'image de celle qui était menée rue des Bauges l'an dernier.

Mme MARTIN estime que le banc situé rue des Vignes est inutile, d'autant plus qu'il est maculé de fientes de pigeons.

M. DECANT précise que les services de la voirie installent les bancs sur la voie publique mais que faute d'un marché spécifique d'entretien, les services de propreté assurent leur nettoyage. Il ajoute qu'il reçoit fréquemment des demandeurs de dépose de bancs et attire l'attention sur le fait que bientôt il n'y en aura plus.

5- Approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2011.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

6- Budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme KHOURY rappelle que le conseil de quartier dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement.

Elle fait part de la demande de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Passy-Chernoviz pour des tracés de jeux de cours. Le devis estimatif s'élève à 10 000 € en cofinancement avec le quartier Muette Nord.

M. HERVOUET DES FORGES précise que les tracés sont présentés sous forme de jeu mais qu'il s'agit avant tout de favoriser une activité physique.

Le projet est voté à l'unanimité.

Mme KHOURY indique que les conseillers de quartier seront conviés à l'inauguration.

Mme KHOURY présente un autre projet sur lequel elle a travaillé avec **M. Yves HERVOUET Des FORGES** : l'installation d'un parcours sportif dans les jardins du Ranelagh. Il s'agit d'appareils de musculation adaptées aux seniors. C'est un projet important dont le devis s'élève à 20 000 €, en cofinancement avec le conseil de quartier Muette Nord et la Mairie du 16^e, en fonction des crédits disponibles.

M. HERVOUET DES FORGES ajoute qu'il s'agit d'un parcours de santé senior comme cela existe dans de nombreuses villes. On ne dispose pas, pour le moment, de ce type d'équipement dans l'arrondissement et il y a une forte demande de la part des associations. Le jardin du Ranelagh et se prête parfaitement à ce type d'installation et cela favorise les liens intergénérationnels. Tout a été étudié au niveau de la sécurité.

Mme BALDINI soutient cette initiative du conseil de quartier qui a l'avantage de faire en sorte que les jardins publics ne soient pas des endroits uniquement réservés aux petits-enfants. Elle ajoute que les aires de jeux ne sont pas adaptées aux enfants de 12-13 ans, c'est la raison pour laquelle des tables de ping-pong ou des panneaux de basket sont également installés dans les jardins.

Mme KHOURY rappelle que les tables de ping-pong installées dans les jardins du Ranelagh ont été financées sur les crédits des conseils de quartier et qu'elles ont beaucoup de succès.

M. VERBAVATZ en tant que responsable d'association sportive est très favorable à ce genre de projet qui encourage la pratique sportive pour tous les âges. Il demande quelle est la particularité de ces installations dites pour seniors.

M. HERVOUET DES FORGES répond qu'il s'agit du type de matériel utilisé, plus volumétrique et moins segmentaire, et sur un espace moins vaste que celui des parcours de santé traditionnels.

Mme BARET pense qu'il faudra faire attention à la sécurité car il n'est pas exclu que les enfants jouent avec.

Mme KHOURY répond que les installations seront placées dans un coin à part, et qu'elles sont conçues de manière à ne pas causer d'accident, il existe des toboggans qui sont bien plus dangereux que cela.

Le projet est voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Mme ZIVY signale qu'elle n'a pas reçu la demande d'ordre du jour du conseil de ce soir.

Mme KHOURY fera procéder à la vérification des adresses e-mail.

Mme BARET fait part de la demande d'un habitant qui souhaiterait la création d'un club vélo dans le 16^e arrondissement.

M. HERVOUET DES FORGES a eu vent de cette demande, il précise qu'il existe très peu de clubs de cyclistes à Paris. C'est un projet qui doit être porté par une association. La problématique est l'espace, sachant que sur la boucle de Longchamp il y a déjà des clubs qui tournent. Il est néanmoins favorable à ce genre d'initiative et recevra volontiers toute personne qui souhaitera créer ce type d'association.

Mme KHOURY rappelle que le vide grenier des conseils de quartier se tiendra samedi et elle compte sur la participation active des conseillers de quartier pour tenir le stand d'information. Elle regrette que ce soit toujours les mêmes conseillers qui viennent et souhaitent que tout le monde s'investisse au moins une fois par an dans ces animations.

Mme ZIVY est ravie de l'installation de poubelles sur les pelouses du jardin du Ranelagh, même si cela n'est pas très esthétique elle espère que cela incitera les pique-niqueurs à y déposer leurs déchets.

Mme ZIVY souhaite connaître la réglementation en matière de stationnement de deux roues sur les trottoirs. C'est le cas devant l'immeuble qu'elle habite, avec une dizaine de motos tous les soirs, ses voisins lui ont posé cette question.

Mme KHOURY rappelle que le stationnement de deux roues sur le trottoir est interdit et invite Mme ZIVY à contacter le Commissariat.

M. GILLERON confirme l'interdiction de stationner sur le trottoir mais souligne la difficulté pour les propriétaires de deux roues de trouver un stationnement en raison du nombre croissant de véhicules bien que de nouveaux emplacements de roues soient régulièrement créés. Il n'est pas possible de créer autant de place que deux véhicules sinon il n'y aurait plus de place pour les quatre roues. C'est toute la difficulté du partage de l'espace public. La préfecture de police verbalise régulièrement et principalement dans les rues où les trottoirs sont étroits.

Mme BORODINE souhaite savoir ce qu'il en est du goudronnage de la partie quai Blériot qui étaient prévus en août 2012.

Mme BALDINI répond que cela va se faire, c'est dans la programmation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.